

ANNEXED2026_18

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année concernée.

Le budget prévisionnel 2026, voté le 4 mars 2026 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été préalablement présenté à la commission des finances en date du 19 février 2026.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune (section d'investissement).

Chacune des sections doit être équilibrée (la totalité des dépenses doit être couverte par le total des recettes).

Depuis 2022, la collectivité se conforme aux règles budgétaires du référentiel M57 (nouvelle nomenclature comptable). Cette instruction M57 permet à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal délègue au Maire cette possibilité et fixe la limite des virements de crédits autorisés à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

I – La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'**assurer le quotidien**. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.

b) Les principales recettes et dépenses de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du BP 2026 s'équilibre à 3 124 264,48 €.

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières.

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre :

- * des impôts et taxes (50,44%),
- * des dotations et compensations versées par l'Etat (14,21%),
- * des produits des services et de gestion courante (4,31%)
- * vente de terrain (6,75%).

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 s'estiment à 2 365 269,60 € (75,71% du budget).
Le report du résultat 2025 abonde les recettes de fonctionnement 2026 à hauteur de 24,29% (758 994,88 €).

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Budget 2026 €
Compte M57	Libellé	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		758 994,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	758 994,88
013 - Atténuations de charges		38 000,00
6419	Remb. Rémunérations de personnel	35 000,00
6479	Remb. Sur autres charges sociales	3 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		9 400,00
70311	Concession dans les cimetières	1 000,00
70323	Redevance Occupation du Domaine public (RODP)	800,00
7062	Produits bibliothèque	400,00
7083	Locations diverses	200,00
70878	Remboursements de frais par des tiers	7 000,00
73 - Impôts et taxes		1 575 910,00
73111	Contributions directes	270 000,00
73118	Autres contributions directes	
73138	Autres taxes / urbanisation	14 000,00
73211	Attribution de compensation	1 183 350,00
73221	FNGIR	2 560,00
73223	Fonds départemental pour communes de -5000 hab.	70 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	36 000,00
74 - Dotations, subventions et participations		443 924,00
742	Dotation aux élus locaux	290,00
744	FCTVA Fonctionnement	14 384,00
74741	Participations communes membres du GFP	300,00
74748	Participations autres communes	150,00
74833	Etat - Compensation exonérations TF	177 000,00
74834	Etat - Compensation exonérations TH	1 800,00
74888	Autres attributions et participations	250 000,00
75 - Autres produits de gestion courante		87 000,00
752	Revenus des immeubles	82 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00
76 - Produits financiers		25,00
7621	Produits immo financières	25,00
77 - Produits exceptionnels		211 010,60
773	Mandats annulés exercice antérieur	200,00
775	Produits de cessions d'immos	210 810,60
TOTAUX		3 124 264,48

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement budgétées pour un montant de 2 029 388,52 € sont essentiellement constituées par :

- * l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures et prestations de services : charges à caractère général (38,30%),
- * les frais de personnel (30,65%),
- * les autres charges de gestion (13,04%) comprenant les indemnités des élus locaux, les contributions et les subventions versées aux associations,
- * les intérêts des emprunts (2,76%),
- * la contribution au redressement des finances publiques de l'Etat (3,79%)
- * les dotations aux amortissements, provisions et dépréciation de l'actif (11,37%).

Ces dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 représentent 64,95% du budget primitif.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

La somme dégagée pour l'**autofinancement** du budget 2026 s'élève à **1 094 875,96 €** (soit 35,05 % du BP).

c) Les évolutions majeures du budget de fonctionnement par rapport à l'année N-1

Bien que l'année 2025 fut marquée par un contexte politique instable et une économie fragile, nos dépenses de fonctionnement ont été plutôt contenues (inférieures aux prévisions budgétaires notamment sur les charges à caractère général et les charges de personnel), et les investissements réalisés, pour la plupart sur fonds propres. La collectivité arrive à dégager un résultat final plutôt intéressant majoré de 49%, soit presque le double du résultat de l'année dernière. De plus, la collectivité maintient un faible endettement.

En 2026, l'inflation du coup des services, entretien et maintenance devraient se stabiliser. Il est nécessaire tout de même de rester prévoyant afin de pouvoir couvrir sans difficulté les dépenses d'exploitation, notamment l'entretien des bâtiments vieillissants.

En matière d'énergie (gaz et électricité), malgré une baisse des prix de fourniture, les budgets globaux sont impactés par la hausse des obligations réglementaires et les taxes.

En 2025, la dégradation du déficit public a entraîné une participation nouvelle des collectivités au redressement des finances publiques (29 000 € pour Vougy). Cependant, un courrier du 1^{er} Ministre en date du 19/02/2026 nous assure que les communes ne seront pas concernées cette année par ce dispositif de lissage des recettes.

Par ailleurs, la revalorisation des bases fiscales est encore à la baisse (0,8% prévu en 2026 contre 1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

Cette année, peu de mouvement de personnel prévu. Aussi les charges afférentes ne devraient pas trop accroître malgré la nécessité pour la collectivité de compenser certaines décisions gouvernementales (augmentation de la valeur du point d'indice, modification des grilles de rémunération, primes et indemnités liées à l'inflation...).

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Budget 2026 €
Compte M57	Libellé	
011 - Charges à caractère général		777 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00
60612	Énergie - Électricité - Gaz	210 000,00
60621	Combustibles	2 000,00
60622	Carburants	3 500,00
60623	Alimentation	6 000,00
60624	Produits de traitement	700,00
60628	Autres fournitures	100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèque)	4 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	100,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00
61351	Location matériel roulant	500,00
61358	Location mobilières - autres	10 000,00
61521	Entretien des terrains	40 000,00
615221	Entretien des bâtiments publics	40 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	12 000,00
615231	Entretien des voies	3 000,00
615232	Entretien des réseaux	5 000,00
61524	Entretien des bois et forêts	4 000,00
61551	Entretien des matériels roulants	10 000,00
61558	Entretien des autres biens mobiliers	50 000,00
6156	Maintenances	54 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	17 000,00
6168	Autres primes d'assurances	7 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage	22 000,00
617	Etudes et recherches	3 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00
6184	Formations du personnel	1 000,00
6188	Autres frais divers	8 000,00
62268	Honoraires et conseils divers	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00
6233	Foires et expositions	2 000,00
6234	Réceptions	6 500,00
6236	Catalogues, Imprimés et publications	8 000,00
6238	Divers - Publicité, publications, relations publiques...	8 000,00
6245	Transport de personnes extérieures	50 000,00
6251	Frais de déplacements	500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00
6281	Concours divers (Cotisations/Adhésions)	8 000,00
6282	Frais gardiennage	1 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 000,00
62875	Remboursement aux communes membres du GFP	600,00
62876	Remboursement au GFP de rattachement	10 000,00
62878	Remboursements à des tiers	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 500,00
63512	Taxes foncières	13 000,00
63513	Autres impôts locaux / logements vacants	200,00

012 - Charges de Personnel		622 000,00
6216	Personnel affecté par la GFP de rattachement	29 000,00
6218	Autres personnel extérieur	6 000,00
6331	Versement mobilité	1 000,00
6332	Cotisations au FNAL	300,00
6336	Cotisations CDG et CNFPT	7 000,00
6338	Autres cotisations	800,00
64111	Rémunération principale personnel titulaire	230 000,00
64112	SFT et indemnité résidence personnel titulaire	9 000,00
64113	Rémunération NBI personnel titulaire	3 000,00
64118	Autres indemnités personnel titulaire	99 000,00
64131	Personnel non titulaire	60 000,00
64132	Indemnité de résidence personnel non titulaire	1 500,00
64138	Primes et indemnités personnel non titulaire	13 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 500,00
6453	Cotisations Caisses de retraite	72 800,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance usques statutaires personnel	27 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00
6488	Autres	
014 - Atténuation de produits		77 000,00
739115	Contribution au redressement des finances publiques	2 000,00
739221	Fonds de péréquation FPIC	75 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		1 094 875,96
	Virement à la section d'investissement (auto-financement)	1 094 875,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		230 810,60
675	Valeur comptable des immos cédées	83 422,79
6761	Différence sur réalisations	127 387,81
6811	Dotations aux amortissements des immos	20 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		264 577,92
65311	Indemnités Maire et Adjointes	80 000,00
65312	Frais de missions des élus	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 000,00
65314	Cotisations de sécurité	10 000,00
65315	Formation des élus	1 000,00
653172	Cotisation allocation fin de mandat	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00
6553	Service incendie SDIS	52 001,00
65568	Autres contributions	500,00
657358	Subvention de fonctionnement autre groupement	34 000,00
657363	Subvention au CCAS	24 616,92
65741	Subventions de fonctionnement aux particuliers	14 000,00
65743	Subvention de fonctionnement aux fermiers	6 660,00
65748	Subventions aux personnes morales de droit privé	30 000,00
65811	Droits d'utilisation informatique	3 000,00
65818	Autres redevances	500,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	100,00
66 - Charges financières		56 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 000,00
6688	Autres charges financières	1 000,00
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00
673	Titres annulés exercice antérieur	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 000,00
6815	Provisions pour litige	500,00
6817	Provisions pour créances douteuses	500,00
TOTAUX		3 124 264,48

II – La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité : contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme. Les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions, et éventuellement par l'emprunt.

b) Les principales recettes et dépenses de la section d'investissement

La section d'investissement du BP 2026 s'équilibre à 3 466 918,76 €.
 Cette somme comprend les reports d'investissements non soldés sur l'exercice précédent (RAR) s'élevant à 287 847,55 € en dépenses et 268 120,75 € en recettes, ainsi que les propositions nouvelles pour financer les projets de cette année.

Les recettes d'investissement attendues pour 2026 sont réparties comme suit :

- * Couverture du déficit précédent (compte 1068) + réserve (autofinancement) en provenance de la section de fonctionnement = 35,68%,
- * Cessions d'actifs et amortissement pour 15,31%,
- * Dotations, fonds divers et subventions pour 14,40%
- * Emprunt = 34,61%

INVESTISSEMENT - RECETTES		RAR	Budget 2026 €
Compte M57	Libellé		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
	Excédent reporté sur BP		-
021 - Virement de la section de fonctionnement			1 094 875,96
	Virement de la section de fonctionnement (réserve)		1 094 875,96
024 - Produits de cession d'immobilisations			300 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			230 810,60
280...	Amortissements		20 000,00
2111	Terrains		83 422,79
192	Plus-value sur cession	-	127 387,81
10 - Dotations, fonds divers et réserves			235 111,45
1068	Couverture prioritaire déficit investissement		142 163,81
10222	F.C.T.V.A.		82 947,64
10226	Taxe d'aménagement		10 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues		268 120,75	8 000,00
1322	Subv d'investissement Région	59 491,00	
1323	Subv d'investissement Département	208 629,75	
	Autre subvention : FAFA (modification éclairage terrain foot)		8 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées			1 200 000,00
1641	Emprunt en euros		1 200 000,00
165	Dépôts de garanties et cautionnements		-
45 - Comptabilité distincte rattachée - opérations sous mandat			130 000,00
4582	Recettes (à refacturer CCFG)		130 000,00
TOTAUX		268 120,75	3 198 798,01
			3 466 918,76 €

Les dépenses d'investissement concernent des opérations non répétitives. Elles ne se renouvellent pas chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

Les dépenses réelles d'investissement (3 344 481,75 €) estimées pour 2026 se répartissent ainsi :

- * Immobilisations corporelles de l'année (terrains, bâtiments, réseaux de voirie...) = 20,78%
- * Immobilisations en cours (travaux déjà en cours ou qui débiteront dans l'année et se poursuivront sur l'exercice suivant) = 70,87%
- * Frais d'études et PLU = 1,08%
- * Dotations et subventions versées = 3,02%
- * Remboursement capital des emprunts = 4,25%

Le résultat de clôture de 2025 (négatif en investissement) vient grever les dépenses prévisionnelles de l'exercice 2026 à hauteur de 122 437,01 €.

c) Les évolutions majeures du budget d'investissement par rapport à l'année N-1

La réserve prévisionnelle constituée pour l'année 2026 a augmenté grâce, notamment, à la vente d'un terrain (recette de fonctionnement) et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement 2025 permet tout à fait de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068).

Enfin, le déficit d'exécution reporté est moindre en 2026 (-82,2 % par rapport à 2025).

En revanche, il apparaît nécessaire et inévitable d'avoir recours à l'emprunt cette année pour mener à bien les projets suivants.

d) Les principaux projets de l'année

- Maîtrise d'œuvre et travaux pour la construction du boulodrome
- Toiture et réseaux du Restaurant Le Capucin Gourmand
- Modification simplifiée n°2 du PLU
- Réalisation du bassin d'infiltration au lieu-dit « Les Fontaines »
- Restauration du dernier pan de toit du groupe scolaire
- Extension du système de vidéoprotection
- Travaux ADAP (accessibilité) bâtiments / voirie
- Etudes diverses pour travaux à réaliser sur la suite du mandat (réfection chaufferie groupe scolaire, réhabilitation du bâtiment « ex-Casalinuovo », aménagements de voirie, ...)

INVESTISSEMENT - DEPENSES			RAR	Budget 2026 €
Compte M57	Libellé			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				122 437,01
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			122 437,01
10 - Dotations fonds divers et réserves				1 000,00
10226	Taxe Aménagement (reversement)			1 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				142 000,00
1641	Emprunts			130 000,00
165	Cautions Loyers à rendre			1 500,00
168758	Emprunts auprès d'autres groupements (Syane)			10 500,00
204 - Subventions d'équipement versées				100 000,00
2041511	Subvention d'équipement CCFG (informatique)			5 000,00
2041582	Travaux sur réseaux réalisé par le SYANE			70 000,00
204132	Biens et installations départementales			25 000,00
20 - Immobilisations incorporelles				36 000,00
202	Élaboration, modif., révision PLU			10 000,00
2031	Frais d'Etudes (non suivis de travaux dans l'année)			26 000,00
21 - Immobilisations corporelles			119 850,98	575 000,00
2111	Terrains nus	244,80		
2117	Bois et Forêts			5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains			5 000,00
21311	Mairie :			3 000,00
21312	Ecole :			20 000,00
	Rénovation dernier pan de toiture	47 040,00		
21318	Autres bâtiments			10 000,00
21321	Immeuble de rapport	3 700,36		220 000,00
21328	Construction autre bâtiment			20 000,00
2151	Réseaux de voirie			60 000,00
2152	Installations de voirie			20 000,00
21534	Réseaux d'électrification (EP + électricité)	39 881,05		
21538	Autres réseaux (télécom, eaux pluviales)	24 165,02		
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	3 919,75		1 000,00
21578	Autres matériel et outillage technique			2 000,00
2158	Installations et outillage techniques			150 000,00
21621	Biens historiques et culturels mobiliers	900,00		
21831	Matériel informatique scolaire			1 000,00
21838	Autre matériel informatique			1 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire			12 000,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier divers			5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles			40 000,00
23 - Immobilisations incorporelles			167 996,57	2 072 634,20
2312	Agencement et aménagement de terrain	19 056,00		200 000,00
2313	Constructions	148 940,57		1 822 634,20
2315	Installations et aménagements de voirie			50 000,00
45 - Comptabilité distincte rattachée - opérations sous mandat				130 000,00
4581	Dépenses engagées pour la CCFG			130 000,00
TOTAUX			287 847,55	3 179 071,21
			3 466 918,76 €	

III – Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE - BP 2026									
Type d'emprunt	Objet	Montant emprunté	Durée	Taux	Capital restant dû	Annuité 2026	Amortissement capital	Intérêts versés	Dernière échéance
Emprunt en euros auprès d'établissement financier	Travaux réseau EP	250 000,00 €	20 ans	3,61%	250 000,00 €	17 604,80 €	8 696,65 €	8 908,15 €	02/12/2044
	Construction boulodrome (simulation à compter du 01/08/2026)	1 200 000,00 €	25 ans	2,80%	1 200 000,00 €	36 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	01/08/2051
	Réhabilitation Mairie	1 540 000,00 €	25 ans	2,74%	1 060 221,39 €	85 290,76 €	56 812,21 €	28 469,55 €	25/03/2040
	Investissements divers 2012	500 000,00 €	15 ans	3,95%	124 479,51 €	44 813,47 €	39 896,53 €	4 916,94 €	01/12/2027
Emprunt SYANE	EP Rue d'Heimy	206 199,25 €	20 ans	4,03%	20 619,97 €	11 140,94 €	10 309,96 €	830,98 €	01/01/2026
TOTAL en cours		2 496 199,25 €			2 655 320,87 €	194 849,97 €	139 715,35 €	55 125,62 €	

En 2026, le dernier emprunt du SYANE arrive à terme.

En revanche, la collectivité projette d’avoir recours à l’emprunt à hauteur de 1 200 000 € pour financer les travaux du mandat à venir, notamment la construction du boulodrome.

IV – La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent inchangés sur le foncier (bâti et non bâti).

Concernant les ménages :

- Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d’habitation sur sa résidence principale.
- Seules les résidences secondaires sont taxées à hauteur de 7,77% (THRS).
- La majoration de 50% du taux de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires perdure.
- En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec le transfert de la part départementale aux communes, le taux de référence est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB 2025, dans le respect des règles de plafonnement. Aussi, au cas particulier de la commune de Vougy, le taux de référence de la TFPB correspond au taux 2025 de notre commune (5,49%) majoré de 12,03 % (taux départemental Haute-Savoie 2025). Soit un taux applicable de 17,52 % de Taxe foncière sur le bâti.
- La Taxe foncière sur le non bâti est toujours de 52,07 %.
- Depuis 2024, la taxe d’habitation sur les logements vacants (THLV) n’est plus perçue par la collectivité, mais par l’État.

Il n’est pas prévu d’augmentation des taux d’imposition pour l’année 2026.

Concernant les entreprises :

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U) en 2017 implique que la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Faucigny Glière (CCFG).

Concernant la collectivité :

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d’exemption, d’exonérations, d’abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l’État. Ainsi, la commune perçoit des allocations compensatrices notamment sur la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, et depuis 2024 sur la perte de la THLV.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFB avec un mécanisme d'équilibrage. Mais le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes. Le coefficient correcteur pour notre collectivité est de 0.587548 et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Ce dispositif se traduit ainsi sur les recettes de fiscalité directe 2026 par :

- **une retenue** d'un montant de 301 000 euros environ.

V- En conclusion

Le budget primitif est notre « feuille de route financière » pour la gestion quotidienne et l'avenir de la collectivité.

L'objectif principal de notre budget prévisionnel 2026 est de préserver une capacité d'autofinancement, notamment en maîtrisant au mieux les coûts de fonctionnement.

Les investissements prévus sont mesurés, quantifiés et échelonnés pour permettre de réaliser des projets visant au développement de la commune tout en optimisant les ressources par la recherche de financements extérieurs et le recours à l'emprunt.

Vougy, le 4 mars 2026

Le Maire,



Yves MASSAROTTI